

TROUSSEAU

- Chaque élève devra se munir d'un drap housse, une couette, une housse de couette, un oreiller, un **protège matelas imperméable**, une paire de chaussons, le nécessaire de toilette. **Une vérification sera effectuée dès le premier soir et tout au long de l'année.**
- Chacun devra également se munir d'un **cadenas** pour fermer son placard. Le double de la clé devra être donné aux responsables de l'internat.

LOCAL A BAGAGES

- Le local à bagages ouvre à 7h45 pour les jours d'arrivée et de départ.

MATERIEL PERSONNEL

- Il est déconseillé d'apporter objets de valeur ou sommes d'argent. L'établissement n'est pas tenu responsable en cas de perte ou de vol.
Il est strictement interdit d'utiliser tout appareil électrique personnel.
- Toute vente et commerce sont formellement interdits.

CAUTION

Nous vous demandons de bien vouloir verser une caution de **50 €** pour la clé de votre chambre. Le chèque, à joindre avec cet imprimé, est à libeller à l'ordre de « Association Scolaire La Perverie ».

ACCUEIL DU DIMANCHE SOIR

Un accueil le dimanche soir de 20h30 à 21h30 est proposé pour les élèves qui n'habitent pas Nantes. Nous demandons aux familles de **ne pas rentrer dans l'internat**. Le dîner n'est pas assuré le dimanche soir. Pour couvrir les frais occasionnés par cet accueil (surveillance et petit-déjeuner), un supplément de 15 € par nuit vous sera facturé.

TALON A RETOURNER AU SECRETARIAT AVANT LE 25 AOUT 2023

SORTIES DU MERCREDI

NOM / PRENOM : _____ Classe : _____

Pour les lycéens :

M. Mme _____ autorisent leur enfant à sortir le mercredi entre 12h45 (**après le déjeuner**) et 17h30 oui non

Cette autorisation est valable pour toute l'année scolaire. Elle peut être revue au cas par cas par la direction de l'établissement.

Pour les collégiens :

Sortie possible le mercredi entre 12h45 (**après le déjeuner**) et 17h30.

Une autorisation écrite est à renouveler **chaque semaine** sur l'adresse mail de l'internat : internat@perverie.com (lundi dernier délai)

Tout élève de 6è et 5è doit être accompagné d'un parent ou d'un adulte lors de la sortie.

Signature des parents.



**GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE
COLLEGE & LYCEE**

INTERNAT

63, rue de la Perverie – CS 42203
44322 NANTES CEDEX 3

**REGLEMENT INTERIEUR
DE L'INTERNAT
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

I – REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

L'internat est un lieu d'éducation, de travail, de détente et de repos. Le règlement intérieur s'applique au bon déroulement de la vie à l'internat. Chaque élève signe ce règlement et s'engage à le respecter.

AFFICHAGE

- L'affichage, dans les chambres, doit être sobre, rester de **bon goût** et doit être fait avec des épingles de signalisation (pas de « patafix »).

HYGIENE

- **Tous les matins, la chambre doit être rangée et aérée.**

MATERIEL DE L'INTERNAT

- **Toute dégradation du matériel pourra entraîner une sanction immédiate et le remboursement des frais encourus.**
- Chaque interne recevra une clé de sa chambre moyennant un chèque de caution de 50 euros (libellé à l'ordre de ASLP).
- Chaque interne devra respecter la disposition du mobilier (ne pas se servir dans le foyer ou les chambres de ses camarades).

PERIODE DE VACANCES ET DE WEEK-ENDS

- La Direction de l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les locaux de l'internat pendant le week-end ou les congés scolaires (vous serez averti 2 semaines avant les vacances si une location incluant votre chambre est planifiée).

REPAS DE CLASSE

- Une autorisation écrite doit être faite et signée par les parents. (Aucun départ avant 18h15).
- **Un lieu d'hébergement extérieur à l'internat devra être prévu.**
- Pour ces sorties, l'établissement décline toute responsabilité.

RESPECT

- Les appareils de musique sont tolérés en chambre, dans la mesure où ils ne gênent pas le travail et le repos des autres.
- Tout déplacement doit s'effectuer dans le calme. Les cris, les jeux de ballon, les patinettes, rollers et skates sont formellement interdits dans les bâtiments.
- Tout adulte est en droit de faire des remarques à un interne sur des comportements gênants.

SECURITE

- Aucun sac ne doit être déposé dans les lieux de passage (les couloirs et les escaliers) y compris le vendredi matin.
- Il est strictement interdit de se pencher aux fenêtres et de s'enfermer à **clé** dans sa chambre.
- **Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, d'introduire de l'alcool, des produits nocifs ou des instruments dangereux, de faire brûler de l'encens ou des bougies dans les chambres, de couvrir les éclairages avec du papier ou du tissu. Tout non-respect de cette règle pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'internat.**
- Il n'est pas autorisé d'apporter radiateurs électriques, bouilloires.
- L'accès à l'internat est réservé uniquement aux élèves internes.
- **Un système d'alarme couvre les accès et circulations de l'internat.**
- **La circulation et le stationnement des véhicules des élèves sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.**

SORTIES DU MERCREDI

- **Le déjeuner au restaurant scolaire est obligatoire pour tout interne.**
- **Sorties** : aucun départ n'est possible **avant 12h45**
- **Sorties des collégiens** : les élèves de 6^e, 5^e et 4^e sont autorisés à sortir uniquement accompagnés de leurs parents ou d'un adulte, de 12h45 – 17h30, avec l'autorisation écrite des parents. Cette autorisation est à renouveler chaque semaine et à donner le lundi soir au plus tard.
- **Sortie des lycéens** : 12h45 – 17h30, avec l'autorisation écrite des parents, pour l'année. Le passage par l'accueil est obligatoire lors de la sortie et du retour de l'élève, il devra signer le cahier de sortie en notant son heure de départ et d'arrivée.
- Possibilité de dormir à son domicile le mercredi soir avec l'autorisation écrite des parents. En dehors du mercredi, une autorisation de la direction est indispensable. Les parents doivent écrire pour demander une autorisation de sortie exceptionnelle une semaine à l'avance. La sortie de l'établissement ne sera pas accordée pour le jour-même. Les demandes sont à effectuer sur l'adresse mail de l'internat : internat@perverie.com
- **Tout retard sera sanctionné.** La direction se réserve le droit de suspendre une ou plusieurs sorties.
- Durant les heures de sortie, les internes sont sous la responsabilité de leurs parents ou du responsable légal.
- Les élèves restant l'après-midi sont pris en charge par un assistant d'éducation.

SORTIES DU SOIR

- La direction peut autoriser une sortie dans le cadre d'une activité dispensée à l'extérieur (horaires et lieux à fixer avec les parents).
- Des sorties peuvent être organisées par les adultes dans le cadre d'activités particulières (concert, théâtre, etc...). Les internes sont conduits à l'aller et raccompagnés à l'issue de la sortie.

TELEPHONE

- La loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire a été définitivement adoptée le 30 juillet 2018 interdisant les téléphones portables dans les écoles et collèges. Il est donc strictement interdit pour les collégiens de se servir de son téléphone portable pendant la journée.
- Les collégiens doivent remettre leur téléphone portable aux adultes, dès le début de la première étude le lundi soir (18h15) et la veille à 21h30 pour les élèves arrivant le dimanche soir. Il leur sera restitué uniquement après le dîner de 20h à 21h30.
- L'utilisation du téléphone portable est tolérée pour les lycéens à condition que son usage ne soit pas abusif et uniquement dans leur chambre. L'élève s'expose à des sanctions en sortant son téléphone portable dans les parties communes (couloirs, self, etc...).
- La direction se réserve le droit de supprimer le téléphone portable en cas d'usage contraire aux lois en vigueur ou portant atteinte aux personnes (usage abusif, nocturne, etc...).

TENUE VESTIMENTAIRE

De manière générale, une tenue décente, propre et non provocante est exigée. Le port des casquettes et des couvre-chefs est interdit à l'intérieur des bâtiments. A tout moment, toute tenue qui sera jugée non conforme à nos attentes (pantalons troués ou déchirés, ...) pourra faire l'objet d'un retour à l'internat pour se changer.

MATERIEL PERSONNEL

- Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent. L'établissement n'est pas tenu responsable en cas de perte ou de vol.
- Toute vente ou commerce est formellement interdit dans l'internat.

SANCTIONS

- En cas de manquement, les parents seront contactés. Des sanctions pourront être prises en lien avec la vie scolaire.

II – INFORMATIONS POUR L'INTERNAT

ACCUEIL DU LUNDI MATIN

- A partir de 07h45, les internes déposent leurs sacs dans un local prévu à cet effet. Fermeture du local à 8h.

COURRIER

- Le courrier est distribué chaque jour.
- Le courrier à poster peut être déposé à l'accueil.

DEPART DU VENDREDI MATIN

- **A partir de 8h l'internat est fermé.**
- Tous les sacs doivent être déposés dans les endroits prévus. **Aucun sac dans les couloirs et les escaliers.**

DETENTE

- Le jeudi soir il n'y a pas d'étude à 20h30, des activités ludiques ou sportives sont proposées.
- Quelques soirées à thème seront organisées, ainsi que des sorties en ville.

RESTAURANT SCOLAIRE

- Les menus sont affichés chaque semaine dans l'internat.
- Tout régime alimentaire est à signaler aux responsables de l'internat.

PIQUE-NIQUES

- Une feuille d'inscription aux pique-niques est affichée sur la porte des bureaux des surveillants d'internat. Elle est à remplir par l'élève lorsque celui-ci participe à une activité ou une sortie extérieure l'empêchant d'assister aux repas pendant les horaires d'ouvertures du self. Pour des raisons d'organisation, elle doit être remplie une semaine à l'avance. Nous comptons sur l'autonomie des élèves pour anticiper leurs besoins lors de ces sorties.

SANTE

- Les ordonnances et les médicaments doivent être donnés aux responsables de l'internat. L'infirmière de l'établissement doit être prévenue pour assurer un suivi au besoin pendant la journée.

TROUSSEAU

- Chaque élève devra se munir d'un drap housse, une couette, une housse de couette, un oreiller, un **protège matelas imperméable**, une paire de chaussons, le nécessaire de toilette. Une vérification sera effectuée dès le premier soir et tout au long de l'année.
- Chacun devra également se munir d'un **cadenas** pour fermer son placard. Le double de la clé devra être donné aux responsables de l'internat.

HORAIRES

Lever	07h00	Sonnerie
Petit déjeuner	07h15	Aucune entrée au self après 07h45
Fermeture internat	08h	

Goûter	entre 17h30 et 18h	Présence obligatoire des collégiens
Ouverture de l'internat	18h	
Etude	18h15 – 19h15	
Dîner	19h15	Aucune entrée au self après 19h45
Etude	18h15 – 19h15 20h30 – 21h30 18h15 – 22h30	Etude 6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} – 3 ^{ème} – 2 ^{nde} Etude 2 ^{nde} Etude en chambre pour 1 ^{ère} et Terminale
Coucher	21h30 22h 22h30	6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème} 3 ^{ème} – 2 ^{nde} 1 ^{ère} – Terminale

III – ACCUEIL DU DIMANCHE SOIR

- Un accueil le dimanche soir à partir de 20h30 jusqu'à 21h30 au plus tard est proposé. Le dîner du dimanche soir n'est pas assuré.

Aucune possibilité de rentrer après 21h30. Nous demandons aux familles de **ne pas rentrer dans l'internat.**

Pour couvrir les frais occasionnés par cet accueil (surveillance et petit-déjeuner), un supplément de 15 € par nuit vous sera facturé.

FEUILLET A RETOURNER AU SECRETARIAT LE 1ER SEPTEMBRE 2023

M. et Mme _____

et leur enfant _____

certifient avoir lu le règlement de l'internat et s'engagent à le respecter

Signatures :

des parents

de l'élève